

Décision n° 2024-011-IA du 26 mars 2024
Relative à la composition du comité social d'administration de l'Institut Agro, de la formation spécialisée du comité de l'Institut Agro

*La directrice générale de l'Institut Agro,
Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;
Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment ses articles 24 et 25 ;
Vu les résultats des élections professionnelles de décembre 2022 ;
Vu les désignations faites par les organisations syndicales siégeant au comité social d'administration de l'Institut Agro ;
Vu la décision 2023-005-IA du 6 février 2023 relative à la composition du comité social d'administration de l'Institut Agro, de la formation spécialisée du comité et des formations spécialisées des écoles de l'Institut Agro.*

DECIDE

Article 1

L'article 1 de la décision 2023-005-IA est modifié. La composition du comité social d'administration est la suivante :

a) Représentants de l'administration :

- La directrice générale de l'Institut Agro ou son représentant, présidente ;
- La responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ou son représentant.

b) Représentant du personnel

ELAN COMMUN	
1. LEPICIER DENIS	Titulaire
2. KANDLER JANA	Titulaire
3. LE DIAGON YANN	Titulaire
4. BOURGEOIS Patrick	Titulaire
5. PEDULLA MARTINE	Titulaire
6. CHAFFOTTE DIDIER	Suppléant
7. AUMASSON GERALDINE	Suppléant
8. DUPRÉ FRANCK	Suppléant
9. LAIDIN CATHERINE	Suppléant
10. DEGRANGE BEATRICE	Suppléant

CFDT	
1. DEPALLE ELIANE	Titulaire
2. ROUSTAING ERIC	Titulaire
3. LE BRIS GIL	Titulaire
4. ROLAND BERNARD	Titulaire
5. ROUX NATHALIE	Suppléant
6. GHORZI FATNA	Suppléant
7. VANDENKOORNHUYSE CHRISTINE	Suppléant
8. HUSSON CATHERINE	Suppléant

FO	
1. HEUZE CHRISTINE	Titulaire
2. LAMBERT-BEAULIEU LYSIANE	Suppléant

Article 2

La formation spécialisée du comité social d'administration de l'Institut Agro est présidée par la présidente du comité social d'administration de l'Institut Agro. L'article 2 de la décision 2023-005-IA est modifié comme suit.

Les représentants du personnel désignés sont les suivants :

ELAN COMMUN	
GERALDINE AUMASSON	Titulaire
BEATRICE DEGRANGE	Titulaire
MARTINE PEDULLA	Titulaire
CATHERINE LAIDIN	Titulaire
FRANCK DUPRÉ	Titulaire
DIDIER OLLE	Suppléant
DIDIER CHAFFOTTE	Suppléant
MARIE-HELENE VERGOTTE	Suppléant
YANN LE DIAGON	Suppléant
NICOLAS LE BOURG	Suppléant

CFDT	
LE BRIS GIL	Titulaire
ROUSTAING ERIC	Titulaire
GHORZI FATNA	Titulaire
ROLAND BERNARD	Titulaire
ROUX NATHALIE	Suppléant
GAUDRY ALEXANDRE	Suppléant
BAUER MARIE-ODILE	Suppléant

IENGO THIERRY	Suppléant
---------------	-----------

FO	
Lysiane LAMBERT BEAULIEU	Titulaire
Isabel MARTIN-GRANDE	Suppléant

Article 4

Le mandat des représentants du personnel, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 26 mars 2024.

Article 5

Le secrétaire général de l'Institut Agro est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 6

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Institut Agro.

La directrice générale de l'Institut Agro

Anne-Lucie Wack